



Comptes 2024 : rapport du trésorier

Les comptes d'exploitation ainsi que le bilan 2024 de la section ont été mis à disposition des membres en date du 29 mars 2025, plus de 30 jours avant la date prévue de l'Assemblée Générale, conformément aux statuts de la section. Ils sont accessibles au lien suivant :

<https://cas-diablerets.ch/documents-de-references/>.

Le résultat avant amortissements, impôts, produits exceptionnels et allocations aux fonds s'élève à CHF 286'303, soit une diminution de 7 % par rapport au résultat 2023. Le résultat après amortissements, produits exceptionnels, impôts et avant allocations aux fonds atteint CHF 176'067, ce qui représente 20 % de plus que le montant budgété. La trésorerie demeure solide avec un montant de CHF 1'622'918, et l'ensemble des projets a été conduit avec rigueur.

Analyse des éléments clés

Cotisations et autres produits

Les revenus issus des cotisations affichent une légère diminution par rapport au budget et à l'année 2023, bien que le nombre de membres soit resté globalement stable. Le total des produits du club s'établit néanmoins à CHF 392'000, confirmant une certaine stabilité.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement de la section sont en hausse par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique principalement par la progression des salaires liée à l'inflation, un impact fiscal de CHF 7'000 ainsi que des frais informatiques ponctuels s'élevant à CHF 5'000. Malgré cette hausse, les frais de fonctionnement restent légèrement inférieurs au budget, avec une variation de -1 %, traduisant une gestion budgétaire maîtrisée.

Activités de la section

Les dépenses liées aux activités de la section atteignent CHF 66'825, soit une augmentation de CHF 10'000 par rapport à 2023. Cette évolution positive résulte du développement des activités jeunesse et famille, de la promotion de l'environnement, ainsi que de la baisse des revenus des Alpages due à la fermeture complète du refuge des Petoudes durant l'année 2024.

Immeuble

Concernant l'immeuble lausannois, les charges d'entretien ont dépassé celles de 2023 et le budget de CHF 30'000. L'ajustement des loyers, lorsque cela a été possible, a permis de limiter l'impact financier. Le projet de remplacement des fenêtres a été mené à bien, tandis que celui des garde-corps a été repoussé à 2025, année où débutera également l'amortissement de ces deux projets.

Chalets

La fréquentation exceptionnelle des trois chalets a généré des revenus de CHF 86'000. Les charges régulières sont en diminution grâce aux travaux réalisés par le passé. Les projets d'entretien des chalets de Lacombe et Borbuintze ont été achevés dans le respect des budgets prévus et financés par les fonds de rénovation à hauteur de CHF 68'000.

Cabanes

Les cabanes enregistrent une baisse des recettes nettes de 6 %, conséquence de conditions météorologiques estivales difficiles et d'une année 2023 particulièrement favorable. Les charges d'exploitation, hors projets et amortissements, diminuent de 15 %, grâce à une gestion groupée des projets permettant de faire sortir certains coûts du budget opérationnel. Le total des charges, hors amortissements, reste stable par rapport à 2023. Le projet d'entretien de la cabane du Mountet a été finalisé pour un montant de CHF 49'000. La rénovation de la cabane de Trient est également clôturée, avec un prélèvement sur fonds propres de CHF 577'000, très proche de l'autorisation de CHF 570'000 votée par la section. Une provision de CHF 60'000 a été incluse pour les travaux de ferblanterie à venir, lesquels seront cofinancés par le fonds central des cabanes du CAS. L'essentiel du projet d'entretien de l'A Neuve a été reporté à 2025 (des études de préparation ont eu lieu en 2024).

Résultat global

Le résultat 2024 avant produits et charges exceptionnels s'avère supérieur au budget, bien qu'en légère baisse par rapport à 2023. Les prélèvements effectués sur les fonds pour financer les projets ont été moindres qu'anticipé, en raison du report de certains projets tels que ceux de la cabane d'A Neuve et de l'immeuble.

Bilan

L'actif transitoire connaît une forte augmentation, reflet des montants attendus après le 31 décembre 2024 dans le cadre du projet Trient, incluant des contributions du Fonds du Sport Vaudois, de la Loterie Romande et du Fonds central du CAS. Ces montants, bien que prévus, ne peuvent être considérés comme des créances en raison de l'incertitude sur leurs montants exacts.

Proposition d'allocation du résultat

Dans la continuité des principes appliqués ces dernières années, le comité propose d'allouer le résultat aux fonds en fonction des valeurs d'assurance des biens que sont les cabanes, les chalets et l'immeuble. Le comité entend toutefois conserver la flexibilité nécessaire pour ajuster ces affectations en fonction des besoins futurs de la section.

Le trésorier tient à remercier chaleureusement l'ensemble des membres, bénévoles, responsables des cabanes, chalets, immeuble et activités, ainsi que les membres du comité, pour leur engagement constant et leur rigueur, qui ont permis à la section de poursuivre ses projets avec solidité et ambition.

Pour le CAS-Diablerets

André Simon, Trésorier

11 avril 2025